

# COMMUNE DE SAINT ANDRE D'APCHON

## Procès-verbal du Conseil Municipal

### Séance du mardi 04 novembre 2025

(Session ordinaire)

L'an deux mille vingt- cinq, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint André d'Apchon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine ROFFAT, Maire.

Nombre de membres en exercice :19      - Présents : 16      - Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2025

Présents : Mmes et Mrs ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL-LARUE Sonia, CHATRE Philippe, VIAL Céline, RAVAZY Aurélie, VAUDIER Florine, HENNEQUIN Clémence, VIAL Philippe, VALLAS Monique, LACROIX Cyril, PLASSE Muriel.

Absents excusés : Fabien MICHEL, Franck, DENIS, Marion GUILLAUME-JIMENEZ.

Procurations :

- M Fabien MICHEL donne pouvoir à Mme Clémence HENNEQUIN
- M Franck DENIS donne pouvoir à M Jacquit ROCHE

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Sonia MARTEL LARUE

**La séance s'ouvre à 20 h 00**

⇒ **Votants :18**

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du 23 septembre 2025.

⇒ **POUR : 18**

⇒ **CONTRE : 00**

⇒ **ABSTENTION : 00**

**ORDRE DU JOUR :**

1- Compte rendu des délégations au Maire.

2-Droit de préemption urbain hors délégation :

3-Demande de subvention de l'école pour voyage scolaire

4- Règlement et tarif de la salle des fêtes

5- Télégestion du chauffage de la halle des sports

6- Participation santé au contrat labellisé

7- Convention d'occupation tripartite d'équipements communaux entre Roannais Agglomération, AFR et la commune- **Ce point n'étant pas à l'ordre du jour, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser de traiter ce point.**

8- Questions diverses

---

## **1-Compte rendu des délégations au Maire.**

### 1-1 Achats pour la collectivité :

Pour le gite le Cèdre : 1 micro-onde pour un montant de 120.00 €  
Aspirateur balai samsung pour l'école, pour un montant de 400.00 € TTC.  
2 Ecrans d'ordinateur remplacés (bibliothèque : prévu au BP et mairie)  
pour un montant de 321.40 € TTC°

### 1-2 – différents travaux :

- Buanderie du gîte : le plafond a été refait, suite à l'humidité sur la terrasse
- Installation de bordure vers le terrain de foot
- Remplacement de la porte intérieure de la halle – l'assurance a payé l'intégralité de la facture soit 1312.60 € TTC (et non 875 € initialement prévu par l'assurance).
- Le chaussidou est terminé et les panneaux sont posés pour un montant de 17 847.60 € TTC.
- La pelouse du terrain de foot a été refaite pour un montant de 3 708.00 € TTC.
- Démoussage du toit de la halle par l'entreprise ACZ pour un montant de 13 185.60 €. Le devis initial était de 18 825.60 € TTC. La différence s'explique car Les travaux pour pose d'abergement autour des conduits et divers seront effectués par l'entreprise Gardes Laroche. En cours de recevoir un devis complémentaire. Explication suite intervention de l'entreprise ACZ-
- Chauffage de la halle en cours devis signé
- Contrôle annuel des ascenseurs – pour un montant de 384.58 € TTC. RAS

### 1-3- Divers :

CDD de Philippe Bonneton du 15/10/2025 au 30/11/2025

### 1-4 – Droit de préemption urbain :

-Madame le Maire rend compte de la décision suivante prise en matière d'exercice du droit de préemption urbain (<à 150 000 €) depuis la séance du 23 septembre 2025.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour la déclaration d'exercé pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

-Parcelle AE 71, située 227 route de Lagoura d'une superficie de 859 m<sup>2</sup>

-Parcelle AD 210, située 33, rue Jean Baptiste Chambonnière d'une superficie de 563 m<sup>2</sup>.

## **2-Droit de préemption urbain hors délégation :**

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas de délégation pour les transactions supérieures à 150 000 € et présente les dossiers suivants :

**-Parcelle AK 52 ET AK 53** – située au 15, impasse des noisetiers (2 457 m<sup>2</sup> et 1 687m<sup>2</sup> soit 4 144 m<sup>2</sup>)

POUR : 18            CONTRE : 00            ABSTENTION : 00

## **3-Demande de subvention de l'école pour le voyage scolaire**

Madame le Maire explique que les professeurs de l'école élémentaire souhaitent organiser un voyage scolaire avec tous les élèves du primaire (soit 116 élèves).

Le séjour serait du 27 au 30 avril 2025 en montagne à Lorian (Cantal)

Il est précisé que ce projet à un coût. Celui-ci s'élève à 32 400€. Grâce aux subventions demandées à différents organismes, il resterait à financer 8 160 €.

L'école primaire sollicite une aide de la mairie

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'allouer une somme de 25.00 € par enfant. Soit un montant de 2 900 €.

Il est proposé que Mme PREFOL rencontre les professeurs des écoles pour faire un point financier du voyage.

**⇒ POUR :            18**

**⇒ CONTRE : 00**

**⇒ ABSTENTION : 00**

#### **4-Règlement et tarif de la salle des fêtes**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré concernant le règlement et le tarif de la salle des fêtes, en date du 27/05/2025.

D'une part, dans l'article : le forfait ménage est obligatoire pour tous. (Même pour les associations bénéficiant d'une gratuité). Celui-ci sera révisé chaque année.

Pour l'année 2025, le forfait ménage est de 150.00 €.

D'autre part, dans l'article 11, il est noté, que :

*-« le Maire a toute latitude pour accorder une remise en fonction de circonstances particulières ».*

Madame le Maire souhaite modifier ainsi :

*-le Maire, après l'avis du Bureau Municipal a toute latitude pour accorder une remise en fonction de circonstances particulières.*

Il est demandé de valider les 2 modifications au règlement et que le forfait ménage sera révisé chaque année. Celui-ci est inclus dans le tarif de la location de la salle des fêtes.

⇒ **POUR : 18**

⇒ **CONTRE : 00**

⇒ **ABSTENTION : 00**

#### **5- Télégestion du chauffage de la halle des sports**

Objet : Installation de systèmes de télégestion incluant la maintenance

Mme le Maire expose au Conseil Municipal rappelle que le système du chauffage a été changé pendant les vacances scolaires.

Suite aux nouvelles normes, il y a lieu d'envisager Installation d'un système de télégestion Hall des Sports

le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance.

Le coût prévisionnel de l'installation du système de télégestion est de 4 900 € HT.

La souscription à cette option et la réalisation du projet entraînent le versement d'une contribution annuelle pour la maintenance de 240 € pour l'Installation d'un système de télégestion Hall des Sports (220 € de base + 1 € par point de pilotage (ici 20 points)) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ». Cette contribution est revalorisable selon le tableau annuel des contributions SIEL-TE et sera inscrite au compte 6554.

Il est proposé au Conseil municipal d'

- approuver la souscription à l'option « Télégestion » de la compétence optionnelle « SAGE »,

-d'autoriser Mme le Maire à signer la convention correspondante, et tous les documents nécessaires

- d'approuver la contribution de la commune, étant entendu que la contribution sera calculée au montant réellement exécuté

⇒ **POUR : 18**

⇒ **CONTRE : 00**

⇒ **ABSTENTION : 00**

## **6- Participation de la commune au contrat santé labellisé**

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'à compter du 01 janvier 2026, la collectivité doit participer financièrement aux contrats santé des agents (titulaires et contractuels). Il est possible de choisir entre le contrat santé labellisé ou une convention de participation proposé par le CDG42.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation doivent être fixées par l'organe délibérant,

Elle expose que dans le cadre de la protection santé, la modalité dite de la labellisation offre à l'agent la liberté de choix de sa garantie, la liberté de choix du coût de l'assurance, la liberté de résiliation.

Il apparaît donc que la modalité de labellisation paraît la plus adaptée au besoin des agents de la collectivité ;

Elle précise que chaque agent, pourra percevoir, sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit, une participation par la collectivité

Il est proposé de choisir

- la labellisation

- De fixer le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit à : **15.00. € mensuel**

⇒ **POUR : 18**

⇒ **CONTRE : 00**

⇒ **ABSTENTION : 0**

## **7-Convention d'occupation tripartite d'équipements communaux entre Roannais Agglomération AFR et la commune.**

*Il est proposé au conseil municipal d'ajouter 1 point, à l'ordre du jour du conseil municipal, concernant la convention tripartite d'équipements communaux entre la commune, AFR et Roannais Agglomération:*

Le Conseil Municipal valide la demande pour traiter le point 7 :

⇒ **POUR : 18**

⇒ **CONTRE : 00**

⇒ **ABSTENTION : 00**

Madame le Maire rappelle qu'une convention tripartite est en cours concernant l'accueil collectifs de mineurs. Celle-ci se termine le 31 décembre 2029.

Elle rappelle que les travaux de la cantine ont débuté pour une période de 4 mois maximum.

Le centre de loisirs ne peut pas utiliser l'ensemble des locaux validés par la convention.

Il a été proposé d'utiliser :

- **Pour les vacances scolaires d'automne (du 18 au 31 octobre 2025 et vacances d'hiver (du 07 au 22 février 2026)**

- **Pour les – de 6 ans** : l'école maternelle, ( salle d'évolution, hall, salle de sieste, et sanitaires.
- **Pour les + de 6 ans** : la salle des fêtes

- **L'accueil se fera tous les mercredis** : salle des fêtes.

Le tarif reste inchangé.

Elle précise que cette convention prendra effet le 18 octobre 2025 et se terminera le 28/02/2026 au plus tard. En cas de d'achèvement anticipé des travaux, cette convention sera résiliée de plein droit.

Le Conseil Municipal :

⇒ **POUR : 18**

⇒ **CONTRE : 00**

⇒ **ABSTENTION : 00**

## 8- Questions diverses.

-Changement du carrelage cantine de la cuisine pour un montant de 4793.05 € TTC

-Epicerie est en vente à l'agence Cupillard- prix de vente 55 000 €

- Point sur le chauffage de la halle des sports.

-Dépôt dossier subvention pour la cantine :

- CAF

- Rénolution

Les travaux de la cantine ont débuté.

Le centre de loisirs a trouvé ses marques entre la salle des fêtes et l'école maternelle. point positif, pour les petits.

M VACHERON fait un point sur le démoussage de la halle des sports. Il indique que l'entreprise PRAS a terminé son travail. Malheureusement, des fuites peuvent de nouveau apparaître. Celles-ci seront dû à la mousse « stockée » sous les tuiles. Pour remédier à ce problème, il faudrait enlever tuile par tuile et nettoyer dessous.

Madame le Maire lit un courrier envoyé par M PINET par rapport au chauffage de la halle. Celui-ci explique la différence de prix entre les 2 entreprises. Madame le Maire indique que le dossier est consultable en mairie.

Madame MARTEL LARUE rappelle les échéances pour le bulletin et remercie Mme BARRAUD pour les échanges et la transmission rapide des mails des associations

### Remerciements

- de l'entretien de la voirie sur la commune (Jacky Roche repas âge d'or)
- D'Aurélie pour la cellule de refroidissement
- du CRAB pour les différents travaux effectués à la halle
- de Mme ROUSSE pour l'achat des tapis
- M Allibert pour les travaux
- Du CDG 42 pour la rencontre territorialisée des secrétaires
- Clémence pour le micro-ondes

-Prochain conseil le 09/12/2025

L'ordre du jour épousé, la séance est levée à 22h10

Le secrétaire  
Sonia MARTEL-LARUE

Le Maire  
Martine ROFFAT

Soumis à l'approbation du Conseil municipal du  
Mis à disposition du public (secrétariat et affichage) et mis en ligne le